

FRANCE

Abbaye cistercienne de Fontenay

Brève description

Fondée en 1119 par Saint Bernard, l'abbaye bourguignonne de Fontenay, à l'architecture dépouillée, avec son église, son cloître, son réfectoire, son dortoir, sa boulangerie et sa forge, illustre bien l'idéal d'autarcie des premières communautés de moines cisterciens.

1. Introduction

Année d'inscription 1981

Agence responsable de la gestion du site

- Adresse postale : Abbaye de Fontenay, BP n°6, 21500 Marmagne
- e-mail : info@abbayedefontenay.com
- site web : www.abbayedefontenay.com

2. Déclaration de valeur

Critères de l'inscription initiale C (iv)

- Modification de critères proposée C (iv), (v)

Justification fournie par l'Etat partie

En vertu des critères (ii) et (iv).

(i). Abbaye en rupture avec la tradition monastique bénédictine, ayant exercé une influence considérable grâce à son fondateur St Bernard pendant le XIIème et XIIIème siècle en France et en Europe sur le développement ultérieur de l'architecture monastique, en particulier cistercienne, à travers la persistance des plans. Fontenay montre l'expression la plus complète de l'architecture cistercienne en France.

Fontenay est «fille de Clairvaux», «petite-fille de Cîteaux».

(ii). Constitue un témoignage parmi les caractéristiques d'un type de structure représentant un développement majeur, dans les domaines culturel, artistique:

Fontenay rappelle la seconde époque cistercienne avec sa grande église et son ample monastère et constitue un témoignage unique en l'absence des constructions disparues de la première époque (Cîteaux, Clairvaux)

- et dans le domaine industriel:

On peut remarquer que la forge de Fontenay est un des plus anciens bâtiments industriels de France.

Cette proposition d'inscription est donc représentative d'une série particulièrement homogène de l'architecture monastique qui s'est déployée dans toute l'Europe avec l'ordre de Cîteaux lui-même.

Parmi celles qui subsistent en France l'abbaye de Noirlac (Cher), les trois abbayes provençales de Senanque, Silvacane et du Thoronet notamment présentent des mérites à bien des égards équivalents à ceux de Fontenay.

Il est certain que sur des données communes, et dans le respect d'un même esprit fait d'autant de sérénité que d'harmonieuse simplicité, ces abbayes cisterciennes comportent des variantes tenant au site, à la région, aux époques successives de leur développement, aux aléas de leur histoire qui font de chacune des réalisations uniques.

Nous pourrions être tentés d'en dresser la liste très limitée de celles qui justifieraient par leur excellence et leur importance historique une proposition d'ensemble. Dans ce cas, l'abbaye de Cîteaux où s'est fondé l'ordre, et qui a retrouvé une fonction monastique, et Clairvaux, l'abbaye de Saint Bernard «mère de Fontenay» seraient à introduire dans cette proposition d'ensemble qui comprendrait pour la France:

Cîteaux, Clairvaux, Fontenay, Royaumont, Ourscamp, Senanque, Silvacane, le Thoronet, Noirlac, Pontigny, Silvanès, Obazine.

Justification fournie par l'organisation consultative

Si l'architecture dépouillée des moines cisterciens représente la forme achevée d'un idéal moral et esthétique qui affleure à diverses reprises dans l'histoire des communautés religieuses chrétiennes d'Occident (notamment chez les Grandmontains et les Prémontrés), si la structure du monastère cistercien, centre d'exploitation agricole et industrielle, lieu de travail et de prière d'un petit groupe vivant en autarcie illustre bien une situation historique significative dont la valeur universelle apparaît évidente, l'abbaye de Fontenay peut être inscrite sur la Liste du patrimoine mondial au titre du critère IV.

Décision du Comité

Le Comité n'a fait aucune observation.

- Une proposition de texte a été faite par l'Etat partie

Limites et zone tampon

- Statut des limites du site : inadéquat
- L'Etat partie a proposé une clarification des limites en les étendant à la parcelle de propriété ; la demande a été actée par le Comité du patrimoine mondial
- Aucune zone tampon n'a été définie dans le dossier original
- L'Etat partie propose de créer une zone tampon qui inclurait toute la vallée de Fontenay

Déclaration d'authenticité/intégrité

- Les valeurs du site du patrimoine mondial ont été maintenues

3. Protection**Dispositions législatives et administratives**

- Code du patrimoine (protection au titre des Monuments historiques); Code de l'urbanisme ; Code de l'environnement (site classé en 1989)
- La protection reste à améliorer pour les vues lointaines

4. Gestion**Utilisation du site/bien**

Attraction pour les visiteurs et usage religieux

Régime de gestion/administratif

- Aucun comité directeur n'a été créé
- Gestion dans le cadre d'une législation de protection ; gestion privée en coordination avec les institutions nationales (bien privé)
- Le propriétaire est le gestionnaire du site, en relation avec les pouvoirs publics nationaux, régionaux et locaux
- Le système de gestion en vigueur est jugé suffisamment efficace

5. Plan de gestion

- Aucun plan de gestion en vigueur
- Aucun plan de gestion n'est en préparation

6. Ressources financières**Situation financière**

- Etat (40%) ; pouvoirs publics/institutions régionales (10%) ; propriétaire (50%)
- Vente de billets/librairie
- Aucun financement obtenu par l'intermédiaire du Fonds du patrimoine mondial
- 2003 : Le Fonds Européen pour le Développement Régional a couvert les dépenses de la restauration de la toiture
- Insuffisant

7. Effectifs

- Nombre d'employés : 10

Possibilité d'utilisation de personnel professionnel qualifié dans les disciplines suivantes :

- Bonne : conservation, gestion, gestion des visiteurs
- Moyenne : promotion
- Mauvaise : interprétation, éducation
- Les ressources humaines sont inadéquates

8. Sources de compétences spécialisées et de formation en techniques de conservation et de gestion

- Institutions scientifiques et institutions nationales (ministères) ; institutions régionales et locales
- Services de conservation de musées
- Besoin en formation sur la gestion du site du personnel affecté à l'entretien courant

9. Gestion des visiteurs

- Statistiques visiteurs : 106 000 visiteurs par an (progression annuelle du nombre de visiteurs de 2,9% depuis 1981)
- Installations disponibles : librairie, musée, aire de stationnement, services, visites guidées en français uniquement, publications
- Besoins : centre d'interprétation. L'ancien dortoir pourrait également devenir une salle de conférence

10. Etudes scientifiques

- Nombreuses publications, études et thèses sur l'abbaye
- Importantes campagnes de fouilles archéologiques depuis 1983 sur les dimensions industrielle et technique du site (mine, forge, système hydraulique)
- Etudes historiques et architecturales liées à la gestion du site et aux travaux de restauration .

11. Education, information et renforcement de la sensibilisation

- Présence insuffisante de l'emblème du Patrimoine mondial sur la signalétique
- Logo de la Convention du patrimoine mondial utilisé sur certaines publications
- Bonne sensibilisation au patrimoine mondial parmi les visiteurs, collectivités locales, entreprises, autorités locales

- Visites scolaires ; programme d'échanges scolaires européen entre sept écoles. Le site possède un site web
- Aucune participation locale

12. Facteurs affectant le bien (Etat de conservation)

Rapports de suivi réactif

- Sans objet

Interventions de conservation

- entre 1980 et 2004 : importantes campagnes de restauration des toitures des différents corps de bâtiment de l'abbaye
- 1985-1987 : restauration de l'ancienne chapelle et de la boulangerie pour y installer la librairie et le musée.
- 1997-2004 : réaménagement des jardins
- Etat actuel de conservation : adéquat

Menaces et risques pour le site

- Construction prévue d'éoliennes près du site

13. Suivi

- Suivi concernant l'accueil des visiteurs effectué par le propriétaire
- Suivi régulier de l'état sanitaire des édifices sur le site effectué par les services de l'Etat

14. Conclusions et mesures recommandées

- Conservation, avantages économiques
- Des fonds sont nécessaires pour améliorer la gestion du site, notamment en ce qui concerne la promotion, l'éducation et la communication
- Actions futures : création d'une nouvelle source de revenus – des installations seront développées pour permettre l'accueil de conférences et séminaires